

RÈGLEMENTS

ENCAN BÉNÉFICE 2023 DE NATURE QUÉBEC

ADMISSIBILITÉ

1. Les participant-es doivent être âgés de 18 ans et plus et résider au Québec.
2. Le personnel et les administrateurs-trices de Nature Québec peuvent acquérir des produits. Ces achats sont faits à titre strictement personnel.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

3. Toute personne désirant miser sur un produit de l'Encan doit d'abord remplir le formulaire d'inscription en ligne, puis indiquer (par une case à cocher au bas du formulaire) qu'elle s'engage à respecter le présent règlement (ci-après « le Règlement ») et à payer le produit pour lequel elle a remporté l'enchère, le cas échéant.

4. Une fois le formulaire d'inscription et d'engagement soumis, la personne participante recevra un courriel de confirmation.

5. Les enchères débutent le 10 mars 2023 à 07:00 et se terminent le 4 avril 2023 à 20:00, heure du Québec.

6. Pour miser, la personne participante doit, à partir du lien d'accès fourni, être « connectée » et se rendre dans la fiche du produit sur lequel elle désire enchérir. Deux options lui seront alors proposées :

Mise instantanée : une surenchère minimale y sera proposée. Il suffit de cliquer sur le bouton « miser » ou d'inscrire un montant supérieur à celui affiché. Une fois soumise, la mise ne peut être annulée. Il sera toujours possible d'augmenter la mise s'il y a surenchère. Nature Québec ne peut annuler les mises des participant-es.

Mise maximale : La personne participante peut indiquer le montant maximal qu'elle souhaite miser pour un lot. Pour autoriser cette mise, elle doit confirmer et accepter de payer ce montant s'il est le plus haut enchérisseur sur ce lot à la fin de l'Encan.

ATTRIBUTION DES PRODUITS ET DÉLAI DE PAIEMENT

7. À la clôture des enchères, la dernière mise enregistrée déterminera le plus haut miseur et le prix d'achat du lot. Il n'y a aucune taxe à payer sur les lots. Des frais de livraison peuvent s'ajouter selon les indications dans la description du lot.

8. Le ou la participant-e ayant soumis la plus haute mise sera informé-e par SMS du ou des produits remportés dans les minutes suivant la clôture des enchères. Si la personne est connectée au site ou lorsqu'elle s'y connectera, une fenêtre s'ouvrira avec un lien de paiement. Ce lien la dirigera vers le formulaire de paiement sécurisé Paypal indiquant le montant total à payer, incluant, s'il y a lieu, les frais de livraison. À la suite de la réception du courriel de confirmation de l'achat, la personne ayant soumis la mise gagnante devra alors procéder au paiement en ligne avant le lundi 10 avril 2023 à 23 h 59.

9. En cas de non-respect du délai de paiement, Nature Québec se réserve le droit d'offrir chaque produit non payé à la personne ayant soumis la plus haute mise précédente.

10. Une personne ayant remporté l'enchère et se voyant dans l'impossibilité d'accéder au site de paiement avant le lundi 10 avril 2023 à 23 h 59 pourra obtenir une prolongation de son délai de paiement en communiquant directement avec Nature Québec au courriel suivant: philanthropie@naturequebec.org. Nature Québec se réserve le droit d'accorder ou non un délai supplémentaire pour le paiement.

CONFIRMATION D'ACHAT ET DÉFAUT DE PAIEMENT

11. Une fois le paiement du produit effectué sur le site sécurisé de Paypal, la personne gagnante recevra une confirmation détaillant le titre du produit et le montant de la vente par courriel.

12. En cas de transaction d'achat refusée, un membre du personnel de Nature Québec contactera la personne gagnante afin d'obtenir les informations nécessaires au paiement ou de convenir de nouvelles modalités de paiement.

CONDITIONS DE VENTE

13. Les produits vendus à l'Encan ne sont ni échangeables ni remboursables et aucune compensation ou autre dédommagement ne sera accordé.

14. L'entreprise donatrice d'un produit demeure seule responsable de la description du produit offert. L'entreprise donatrice d'un produit dégage Nature Québec de toute responsabilité quant au produit offert.

LIVRAISON DES PRODUITS

15. La prise de possession des produits s'effectuera selon les modalités indiquées sur la fiche descriptive de chaque produit. Si des frais de livraison sont applicables, le montant exact est indiqué sur la fiche descriptive. La livraison des forfaits et des produits s'effectuera au cours de la période de trois semaines suivant le paiement des achats par les personnes gagnantes (sauf si un autre délai est mentionné dans la fiche descriptive du produit). Dans le cas de certains produits spécifiques, un membre du personnel de Nature Québec prendra contact avec la personne gagnante pour convenir des modalités particulières de livraison de colis.

ÉMISSION DE REÇUS FISCAUX POUR DON

16. Un reçu pour don de bienfaisance sera émis pour tout achat de produit ou de forfait respectant les règles suivantes :

Nature Québec suit les règles établies par l'Agence du Revenu du Canada et calcule l'enchère minimum requise pour respecter le seuil relatif à l'intention de faire un don en multipliant la juste valeur marchande de l'article par 125 %.

L'enchère gagnante doit correspondre au seuil relatif à l'intention de faire un don (la valeur affichée de l'article ne peut pas excéder 80 % de l'enchère gagnante).

Par exemple, pour un lot d'une juste valeur marchande de 400 \$, dont l'enchère gagnante est de 550\$, le seuil relatif à l'intention de faire un don est de 500 \$, soit $400 \$ \times 125 \%$.

Comme le montant de la vente de 550 \$ est supérieur à 500\$, un reçu pour don peut être émis au montant de 150 \$:

Enchère gagnante:	550 \$
Moins l'avantage :	400 \$
Montant admissible:	150 \$

RESPONSABILITÉ DU DÉROULEMENT DE L'ENCAN

17. Nature Québec mettra tout en œuvre afin que l'Encan ne subisse aucune interruption ou suspension en cours de déroulement, mais nous ne pouvons le garantir. Advenant une interruption ou une suspension de l'Encan causée par un problème d'ordre technique, Nature Québec entreprendra les démarches nécessaires pour la remise en ligne de l'Encan dans les meilleurs délais afin de permettre la continuité de l'Encan jusqu'à la date et l'heure de clôture déterminée soit le 4 avril 2023, 20:00 heure du Québec.

18. Tout message reçu par un ou une participant-e ou affiché sur le site de l'Encan avant la clôture officielle de l'Encan, confirmant l'adjudication d'un produit, constituera une erreur du système informatique provenant par exemple d'une suspension ou d'une interruption de l'Encan, et ne sera pas considéré comme final par Nature Québec. L'identité officielle des Enchérisseurs/Enchérisseuses gagnant-es ne sera connue qu'après la clôture de l'Encan.

19. Les participant-es sont responsables de vérifier la remise en ligne de l'Encan, en cas d'une erreur informatique, d'une interruption ou d'une suspension, afin de suivre le déroulement de l'Encan jusqu'à la date et l'heure de clôture des enchères, soit le 4 avril 2023, 20:00 heure du Québec.

20. En cas de force majeure, Nature Québec se réserve le droit de fermer et de retirer l'Encan sans autres formalités, sans adjudications et sans engager sa responsabilité pour les dommages consécutifs à de tels faits.

CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS

21. Nature Québec respecte votre vie privée. Les renseignements personnels des participant-es ne sont utilisés et conservés qu'à des fins de communication concernant l'encan et la réclamation des produits, ainsi qu'à des fins de conformité avec les règles de l'Agence de revenu du Canada. Ils ne seront pas utilisés sans votre autorisation et demeureront donc strictement confidentiels.

SOUTIEN

22. Pour toute demande d'assistance, veuillez contacter Nature Québec du lundi au jeudi entre 10h et 16 h 30 par téléphone au 418 648-2104 poste 111 ou par courriel à l'adresse suivante: philanthropie@naturequebec.org.

Fin de l'encan : 4 avril 2023 à 20:00, heure du Québec